

## Concours d'emblème de guilde de *Guild Wars 2* édition 2015

### Règlement officiel

#### AUCUN ACHAT OU PAIEMENT REQUIS.

**CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ** : le concours d'emblème de guilde de *Guild Wars 2* (le « Concours ») est ouvert aux résidents légaux des cinquante (50) états des États-Unis (district de Columbia inclus), du Canada (hors Québec) et d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, de Chypre, de Croatie, du Danemark, d'Espagne, d'Estonie, de Finlande, de France, de Grèce, de Hongrie, d'Irlande, d'Italie, de Lettonie, de Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de Pologne, du Portugal, de République tchèque, de Roumanie, du Royaume-Uni, de Slovaquie, de Slovénie et de Suède, âgés d'au moins 18 ans, ou de l'âge de la majorité en vigueur dans leur pays de résidence, au moment de leur inscription. Exclu à Guam, dans les Îles Vierges et les autres territoires et possessions des États-Unis, au Québec, dans toute juridiction ne figurant pas dans la liste ci-dessus et là où la loi l'interdit. Les employés, volontaires et modérateurs d'ArenaNet, LLC., de NC Interactive, Inc., de NCSOFT Europe Ltd., et de NCSOFT Corporation (collectivement, les « Sponsors »), et leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, représentants et agences de publicité et de promotion, ainsi que les membres de leur famille immédiate (parents, enfants, frères, sœurs et époux, où qu'ils résident) ou de leur ménage, qu'ils soient ou non de leur famille, ne sont pas admissibles. Le concours est soumis à toutes les lois fédérales, nationales et locales applicables. En y prenant part, le Participant accepte de façon entière et inconditionnelle ce Règlement officiel et les décisions des Sponsors, lesquelles sont définitives et exécutoires en tout ce qui a trait à ce Concours. La réception d'un prix dépend du respect de toutes les exigences mentionnées ci-dessus.

**Période du concours** : le concours est ouvert du 26 juin 2015 à 18 h, heure de Paris (9 h, heure du Pacifique), au 1er août 2015 à la même heure (la « Période du concours »). L'ordinateur des Sponsors servira de chronomètre officiel pour ce Concours.

**Comment participer** : pendant la Période du concours, créez un emblème de guilde original au format numérique sur le thème de *Guild Wars 2* (« l'Emblème ») en suivant les recommandations et modèles suivants : <https://d3b4yo2b5lbfy.cloudfront.net/contests/GW2-Guild-Emblem-Contest--Templates-and-Guidelines.zip>. Une fois l'Emblème créé via l'une des deux options ci-dessous, le Participant devra envoyer la ou les images à cette adresse : <http://ow.ly/OeqHr>.

#### Option de format n °1 : Photoshop (.PSD)

Avec cette option, vous devrez envoyer sur <http://ow.ly/OeqHr> une archive .ZIP contenant le fichier .PSD de votre Emblème.

- Le nom du fichier .PSD devra porter le nom d'affichage en jeu du Participant, sans nombre ni espace. Par exemple, un Participant dont le nom d'affichage en jeu serait RytlockBrimstone.1234 devra nommer son fichier RytlockBrimstone.PSD. Si le Participant ne détient pas de compte de jeu *Guild Wars 2*, il utilisera son prénom et son nom pour nommer son fichier.
  - L'image doit mesurer 1024 x 1024 pixels, être au format .PSD et respecter les zones de sécurité du gabarit fourni avec les recommandations.
  - L'image de l'Emblème se divise en deux parties, comme indiqué dans les recommandations.
    - Représentez les deux parties du visuel de votre Emblème en n'utilisant que les niveaux de gris.
    - Les couleurs et textures sont optionnelles et ne remplacent pas la version en niveaux de gris.

#### Option de format n °2 : F.L.V.M. (Faites-Le Vous-Même)

Avec cette option, vous devrez envoyer sur <http://ow.ly/OeqHr> une archive .ZIP contenant les 3 fichiers .JPG ou .PNG composant votre Emblème :

- le visuel de l'Emblème : 1 fichier avec illustrations en niveaux de gris ;
- le masque de couleur n° 1 : 1 fichier en noir et blanc décrivant la première couleur ;
- le masque de couleur n° 2 : 1 fichier en noir et blanc décrivant la deuxième couleur.

La version couleur de l'Emblème peut optionnellement être ajoutée à l'archive ZIP, mais sans remplacer aucun des fichiers ci-dessus.

Pour l'option de format n °2, les règles suivantes s'imposent :

- Les fichiers devront porter le nom d'affichage en jeu du Participant, sans nombre ni espace. Par exemple, un Participant dont le nom d'affichage en jeu serait RytlockBrimstone.1234 devra nommer son fichier RytlockBrimstone.JPG ou RytlockBrimstone.PNG. Si le Participant ne détient pas de compte de jeu *Guild Wars 2*, il utilisera son prénom et son nom pour nommer son fichier.
- Les images doivent mesurer 1024 x 1024 pixels, être au format .JPG ou .PNG et respecter les zones de sécurité du gabarit fourni avec les recommandations.
- L'image de l'Emblème se divise en deux parties, comme indiqué dans les recommandations.
  - Représentez les deux parties du visuel de votre Emblème en n'utilisant que les niveaux de gris.
  - Les couleurs et textures sont optionnelles et ne remplacent pas la version en niveaux de gris.

## Modalités de participation

Pour envoyer une participation via <http://ow.ly/OeqHr>, que l'option de format n °1 ou n °2 ait été retenue, le Participant devra fournir un nom d'affichage en jeu incluant les éventuels chiffres (par exemple, RytlockBrimstone.1234). Si le Participant ne détient pas de compte de jeu *Guild Wars 2*, il utilisera son prénom et son nom pour participer. Le Participant devra aussi fournir une adresse e-mail de contact (qui peut être différente de celle associée au compte de jeu *Guild Wars 2*), et indiquer son pays de résidence. La participation sera annulée si ces instructions ne sont pas suivies.

Il ne sera admis au maximum que deux (2) contributions par Participant. Ces contributions devront être suffisamment différentes l'une de l'autre, tel que déterminé par les Sponsors. Si un Participant envoie un second Emblème, son nom devra inclure le mot « Second », comme ceci : RytlockBrimstoneSecondMasque2.JPG. Aucun appareil et/ou programme automatisés de participation ne sont permis : les contributions ainsi envoyées ne seront pas admises.

Les contributions seront déclarées nulles si elles ne respectent pas les critères ci-dessus, les restrictions relatives aux Emblèmes ci-dessous, ou dérogent d'une façon ou d'une autre au présent Règlement officiel.

Chaque participation doit être la version originale numérique de l'Emblème.

**Restrictions des emblèmes** : les Emblèmes ne peuvent comporter, tel que déterminé par les Sponsors à leur seule discrétion, de contenu :

- sans rapport avec *Guild Wars 2* ;
- sexuellement explicite ou suggestif, gratuitement violent ou dénigrant un groupe ethnique, racial, sexuel, religieux, professionnel ou d'âge ; profane ou pornographique ; présentant de la nudité ;
- promouvant l'alcool, la drogue, le tabac, les armes (à feu ou non), ou leur utilisation ; promouvant la pratique d'activités à risque ou dangereuses ; promouvant quelque message politique que ce soit ;
- obscène ou injurieux ; encourageant tout type de haine ou de groupe radical ;

- semblant dupliquer un autre Emblème déjà envoyé ;
- faisant apparaître les noms, marques déposées, logos ou images des concurrents des Sponsors, ou de leurs produits ou services ;
- diffamant, dénaturant ou présentant des remarques désobligeantes vis à vis des Sponsors ou de leurs produits ou services, ou d'autres personnes ou sociétés ;
- présentant des marques déposées, logos ou habillages commerciaux appartenant à d'autres (à l'exception des ressources *Guild Wars* et *Guild Wars 2* ayant été généralement rendues disponibles par, dans leurs limites, les mentions légales d'ArenaNet, consultables sur <https://www.guildwars2.com/fr/legal/guild-wars-2-content-terms-of-use/>), sans permission, lorsque celle-ci est nécessaire ;
- présentant des moyen d'identification personnelle, comme des numéros de plaque d'immatriculation, des noms, des adresses e-mail ou postales ;
- présentant des œuvres de tiers protégées par droits d'auteur (ceci inclut les photographies, sculptures, peintures et autres œuvres d'art ou images publiées sur ou via un site Web, la télévision, le cinéma ou tout autre média) sans permission, lorsque celle-ci est nécessaire ;
- présentant sans permission des œuvres référant aux noms, apparences, voix et autres manifestations identifiant une personne, incluant, sans s'y limiter, les célébrités et/ou personnages privés ou publics, vivants ou décédés ;
- présentant des sosies de célébrités et/ou de personnages privés ou publics, vivants ou décédés ;
- communiquant des messages ou images incompatibles avec l'image positive et/ou la bonne volonté avec laquelle les Sponsors souhaitent être associés ;
- enfreignant la loi.

Les Sponsors se réservent le droit de permettre des modifications mineures de ce Règlement officiel, basées sur l'intention claire d'observer ce Règlement officiel, tel que déterminé par les Sponsors à leur seule discrétion.

L'Emblème doit être une œuvre originale du Participant, ne peut pas avoir été publiée précédemment ou avoir remporté d'autres récompenses, enfreindre les droits d'auteur, marques déposées, droits à la vie privée, de la publicité ou autre droit de propriété intellectuelle, ou tout autre droit d'une autre personne ou entité. Si l'Emblème contient du matériel ou des éléments n'étant pas la propriété du Participant (à l'exception des ressources *Guild Wars* et *Guild Wars 2* ayant été généralement rendues disponibles par, dans leurs limites, les mentions légales d'ArenaNet, consultables sur <https://www.guildwars2.com/fr/legal/guild-wars-2-content-terms-of-use/>), et/ou sont sujets aux droits de tiers, le Participant est responsable de l'obtention, avant d'envoyer son Emblème, de tous les accords et libérations nécessaires à l'utilisation et à la publication de l'Emblème par les Sponsors, tel que décrit dans ce Règlement officiel, incluant, sans s'y limiter, les permissions relatives au nom et à l'apparence de toute personne apparaissant ou étant identifiable dans l'Emblème. Les Sponsors se réservent le droit d'exiger à tout moment du Participant la preuve de ces permissions sous une forme acceptable par les Sponsors. À défaut de pouvoir fournir cette preuve sur demande, la participation sera considérée comme nulle et non avenue. En envoyant un Emblème, le Participant déclare et garantit qu'il/elle et toute personne apparaissant ou étant identifiable dans l'Emblème consentent à son envoi et à son utilisation dans le Concours, ainsi qu'à toute utilisation indiquée dans le présent règlement.

En envoyant un Emblème, le Participant autorise que l'Emblème soit publié sur les sites Web et pages de réseaux sociaux des Sponsors, et utilisé de toutes les façons indiquées ci-dessous. Le Participant accepte que les Renonciataires, telles que définis plus bas, ne sont pas responsables de l'usage sans autorisation de l'Emblème par des tiers. Les Renonciataires ne garantissent pas la publication de tous les Emblèmes. Les Sponsors, à leur seule discrétion, peuvent disqualifier, supprimer et/ou ne pas publier un Emblème s'ils jugent, à leur seule discrétion, que l'Emblème ne répond pas, de quelque manière que ce soit, à ce Règlement officiel ou présente un contenu inacceptable, tel que déterminé

par les Sponsors à leur seule discrétion. Les Renonciataires, tels que définis ci-dessous, ne sont pas responsables des participations, Emblèmes, liens ou e-mails en retard, illisibles, incomplets, imprécis, endommagés, irréguliers, mutilés, contrefaits, falsifiés, altérés, brouillés ou reproduits électroniquement ou mécaniquement, ou des Emblèmes ayant été modifiés ou envoyés de toute manière qui corrompt le processus de participation, toutes étant rédhibitoires.

**Octroi des droits d'utilisation des Emblèmes** : chaque participant accepte et par le présent règlement octroie aux Sponsors et à leurs successeurs, détenteurs de licence et ayants droit, l'autorisation illimitée, perpétuelle, irrévocable, cessible, libre de droit et tous frais payés de reproduire, distribuer, produire, décliner, modifier, altérer, afficher, montrer, combiner, exploiter et, d'une manière générale, utiliser sa participation et tous les éléments qui y sont associés, ainsi que son nom, ses informations biographiques, son image ou son apparence, en totalité ou en partie, de quelque manière que ce soit et dans tout média connu ou à paraître, partout dans le monde et dans quelque but que ce soit, y compris et non limité à, un but commercial, sans compensation ni avis préalable au, ou permission du, participant ou tiers, et renonce par le présent règlement à tous les droits moraux sur les Emblèmes. Sans limiter ce qui précède, le Participant comprend et accepte que si l'Emblème est utilisé par les Sponsors, le Participant ne recevra en contrepartie aucune compensation. Les Sponsors n'ont aucune obligation de faire usage des droits énoncés dans le présent règlement. LE PARTICIPANT DÉCLARE ET CERTIFIE QU'IL OU ELLE DÉTIENT TOUS LES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS NÉCESSAIRES À L'OCTROI DES DROITS AUX SPONSORS MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

**Sélection des gagnants** : cinq (5) gagnants potentiels parmi les Emblèmes admissibles seront sélectionnés par un jury composé de membres du personnel d'ArenaNet selon les critères d'évaluation équitables suivants : créativité, style et originalité. Dans l'éventualité d'une égalité, un juge supplémentaire interviendra pour déterminer, selon les mêmes critères, un gagnant parmi les ex aequo. Les Sponsors se réservent le droit de ne pas décerner tous les prix si, à leur seule discrétion, le nombre d'Emblèmes admissibles et qualifiés n'était pas suffisant. Toutes les décisions des Sponsors sont finales et exécutoires. Les Sponsors ne révéleront les évaluations du jury pour aucune participation.

**Vérification et notification des gagnants potentiels** : les gagnants potentiels seront notifiés par e-mail et devront signer puis renvoyer, là où la loi l'autorise, un affidavit (ou une attestation) d'admissibilité et de renonciation de responsabilité et de publicité (« Affidavit/Renonciation ») dans les cinq (5) jours suivant cette notification. Si un gagnant potentiel ne peut pas être contacté dans les cinq (5) jours civils suivant le premier essai de notification, si un prix ou une notification de prix sont renvoyés faute d'avoir pu être livrés, si un gagnant potentiel rejette son prix ou si ces règles et conditions ne sont pas respectées, ledit prix sera annulé et, à la discrétion des Sponsors, un remplaçant sera notifié. Aucune compensation ne sera offerte en contrepartie de l'annulation d'un prix.

**Récompenses : 1<sup>e</sup> place (1)** : le prix comprend l'intégration dans le jeu de l'Emblème de guildes envoyé, un (1) code de 2 000 gemmes, un (1) t-shirt Heart of Thorns, une (1) lanière Heart of Thorns, un (1) artbook *Guild Wars 2* signé, un (1) ensemble d'apparences d'objets de dos de héraut des Brumes. Valeur au détail approximative (« VDA ») : 70 USD. **Récompenses : 2<sup>e</sup> place (2)** : le prix comprend l'intégration dans le jeu de l'Emblème de guildes envoyé, un (1) code de 1 200 gemmes, un (1) t-shirt Heart of Thorns, une (1) lanière Heart of Thorns, un (1) artbook *Guild Wars 2* signé, un (1) ensemble d'apparences d'objets de dos de héraut des Brumes. VDA : 60 USD. **Récompenses : 3<sup>e</sup> place (3)** : le prix comprend l'intégration dans le jeu de l'Emblème de guildes envoyé, un (1) code de 800 gemmes, un (1) t-shirt Heart of Thorns, une (1) lanière Heart of Thorns, un (1) artbook *Guild Wars 2*, un (1) ensemble d'apparences d'objets de dos de héraut des Brumes. VDA : 55 USD. **Récompenses : 4<sup>e</sup> place (4)** : le prix comprend l'intégration dans le jeu de l'Emblème de guildes envoyé, un (1) t-shirt Heart of Thorns, une (1) lanière Heart of Thorns, un (1) ensemble d'apparences d'objets de dos de héraut des Brumes. VDA : 40 USD. **Récompenses : 5<sup>e</sup> place (5)** : le prix comprend l'intégration dans le jeu de l'Emblème de guildes envoyé, un (1) t-shirt Heart of Thorns, une (1) lanière

Heart of Thorns, un (1) ensemble d'apparences d'objets de dos de héraut des Brumes. VDA : 20 USD.  
VDA totale de tous les prix : 245 USD.

L'utilisation des gemmes est sujette aux termes et conditions indiqués en jeu. Le visuel de l'Emblème final introduit en jeu peut varier de celui envoyé par le ou les Participants gagnants. Les Sponsors se réservent le droit de modifier les participations sélectionnées afin de respecter les considérations artistiques et de la marque, à la seule discrétion des Sponsors.

Les prix sont décernés « en l'état », sans assurance ni garantie explicite ou implicite d'aucune sorte. Les prix ne sont pas échangeables. Aucune substitution ou aucun échange en argent ne seront acceptés. Les Sponsors se réservent le droit, à leur seule discrétion, de remplacer une récompense, ou une partie de celle-ci, par une autre de valeur comparable ou supérieure. Les gagnants sont responsables des frais et coûts associés à l'acceptation et à l'utilisation de leur prix n'étant pas décrits comme pris en charge par le présent règlement. Les gagnants sont responsables de leurs éventuelles taxes locales, nationales ou fédérales (incluant, sans s'y limiter, les impôts sur le revenu et à la source). Limité à un (1) prix par personne/adresse e-mail pour tout le Concours. Tous les détails des prix sont à la seule discrétion des Sponsors.

**Publicité :** sauf là où la loi l'interdit, la participation au Concours constitue l'accord du Participant à l'utilisation par les Sponsors et leurs agents ou délégués respectifs de son nom, de son apparence, de sa photographie, de sa voix, de ses opinions et/ou de sa ville et/ou région d'origine à des fins publicitaires, promotionnelles et autres, dans tout média connu ou à paraître, de quelque manière que ce soit, partout dans le monde et à perpétuité, sans aucune compensation, considération, notification ou permission futures.

**Renonciation :** en prenant part au Concours, chaque Participant accepte : (a) de se conformer et d'être lié à ce Règlement officiel et aux décisions des Sponsors, lesquelles sont définitives et exécutoires en tout ce qui a trait à ce Concours ; et (b) d'exonérer, d'indemniser et de protéger les Sponsors et leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées, représentants, agences de publicité et de promotion, et toute autre société chargée de soutenir, de mener à bien, de gérer, de faire la publicité ou la promotion du Concours, ainsi que tous leurs cadres dirigeants, employés, agents, successeurs, assignés et représentants passés ou présents (collectivement, les « Renonciataires »), de toute poursuite, dépense ou responsabilité incluant, sans s'y limiter, celles dérivées de négligences et de dommages de toute sorte aux personnes et aux propriétés incluant, sans s'y limiter, la participation au Concours, et l'acceptation et l'utilisation ou mauvaise utilisation des prix.

**Conditions générales :** les Sponsors se réservent le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier le Concours dans le cas où une fraude, un problème technique ou tout autre facteur atteindrait à l'intégrité ou au bon fonctionnement du Concours, tel que déterminé par les Sponsors à leur seule discrétion. Dans le cas d'une annulation, les Sponsors peuvent, à leur seule discrétion, décerner les prix parmi les Emblèmes non-suspects, admissibles et reçus au moment de ladite annulation, selon la procédure d'évaluation décrite plus haut ou une autre jugée juste et appropriée par les Sponsors. Les Sponsors se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier tout individu dont il serait avéré qu'il a altéré le processus de participation ou le déroulement du Concours, ou agi en violation de ce Règlement officiel ou de toute autre promotion, ou de manière non sportive ou impropre, et d'annuler toutes les participations concernées. La tentative par toute personne d'endommager délibérément le fonctionnement légitime du Concours est une violation du droit pénal et du droit civil ; dans l'éventualité d'une telle tentative, les Sponsors se réservent le droit de réclamer des dommages et intérêts (incluant, sans s'y limiter, les honoraires d'avocats) de cette personne, et ce par tous les moyens permis par la loi. L'absence de mise en application d'une quelconque modalité du présent Règlement officiel par les Sponsors ne constitue pas une renonciation à cette clause. En cas de litige relatif à une participation, le détenteur autorisé du compte de l'adresse e-mail ayant servi à son envoi sera considéré comme le Participant et devra respecter ce règlement. Le « détenteur autorisé du compte » est la personne physique à laquelle est assignée une adresse e-mail par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur

de services en ligne ou toute autre organisation ayant la responsabilité d'attribuer des adresses électroniques dans le domaine lié à l'adresse électronique soumise. Il peut être exigé des gagnants potentiels qu'ils justifient être les détenteurs autorisés du compte.

**Limitations de responsabilité :** les Renonciataires ne sont pas responsables : (a) des informations erronées ou incorrectes, qu'elles proviennent ou non du Participant, d'erreurs d'impression, typographiques, ou de tout équipement ou programme utilisé pour le Concours ou y étant associé ; (b) des pertes, coupures ou indisponibilités de réseaux, serveurs, fournisseurs d'accès à Internet (FAI), sites Web ou toute autre connexion, disponibilité ou accessibilité ou problème de communication, des pannes d'ordinateur, de satellite, de téléphone ou de transmissions par câble, ligne ou problème technique, des transmissions brouillées, retardées, détournées ou désordonnées, ou dysfonctionnements, problèmes ou pannes de logiciel ou de matériel ; (c) de toute intervention humaine à tout moment du processus de participation ou du Concours ; (d) de toute autre erreur ou difficulté, qu'elle soit humaine, mécanique, électronique, informatique, typographique, d'impression, de réseau ou autre, en rapport avec le Concours, incluant mais non limitées aux erreurs et difficultés qui surviendraient dans le cadre de la gestion du Concours, du traitement des participations, de l'évaluation des Emblèmes, de l'annonce des prix ou de tout autre élément lié au Concours ; (e) de tout dommage ou préjudice causé à une personne ou une propriété et résultant, de façon directe ou indirecte, en partie ou en totalité, de la participation au Concours ou de l'acceptation et de l'utilisation ou mauvaise utilisation des prix.

**Litiges :** le Participant accepte que : (a) tout litige et toute revendication ou action en relation avec ce Concours ou avec toute récompense accordée, autre que ceux concernant la gestion du Concours ou la nomination des gagnants, se résoudra individuellement, sans recours à quelque forme d'action collective que ce soit, avec ArenaNet, LLC., NC Interactive, Inc., NCSOFT Europe Ltd., et NCSOFT Corporation, et leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et représentants ; (b) tout litige, toute réclamation et toute cause d'action découlant du Concours ou des prix décernés seront exclusivement réglés par la cour de district des États-Unis ou la cour de l'État de Washington appropriée ; (c) l'ensemble des réclamations, jugements et compensations sont limités aux frais réels engagés, y compris ceux occasionnés par la participation à ce Concours, et en aucun cas le Participant n'aura le droit de réclamer des honoraires d'avocat ou tout autre frais de justice ; (d) sous aucune circonstance le Participant ne sera autorisé à réclamer des dommages punitifs, accidentels, consécutifs ou tout autre, hormis ses frais réels, ainsi qu'à voir de tels dommages multipliés ou augmentés. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, SI BIEN QUE LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS.

Toute préoccupation et question concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel, ou les droits du Participant ou des Sponsors relativement au Concours, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État de Washington, sans égard au choix de la loi ou au conflit de règles de loi (de l'État de Washington ou de toute autre juridiction) qui engendreraient l'application de toute loi d'une autre compétence que celle de l'État de Washington.

**Informations personnelles du Participant :** les informations récoltées sur les Participants sont sujettes à la Charte de confidentialité des Sponsors, disponible sur <https://www.guildwars2.com/fr/legal>.

**Liste des gagnants :** les gagnants de ce Concours seront annoncés sur [www.guildwars2.com](http://www.guildwars2.com) aux alentours du 24 août 2015. Cette liste pourra aussi être obtenue en envoyant une enveloppe pré-timbrée et remplie à vos nom et adresse à « *Guild Wars 2 Guild Emblem Contest 2015 ; ArenaNet; 3180 139th Avenue SE, Suite 500 ; Bellevue, Washington 98005 USA* », à condition qu'elle soit reçue avant le 31 janvier 2016.

**Sponsors :** ArenaNet et NCSOFT

©2015 ArenaNet, LLC. Tous droits réservés. NCSOFT, le logo NC, *Guild Wars*, *Guild Wars: Factions*, *Factions*, *Guild Wars: Nightfall*, *Nightfall*, *Guild Wars: Eye of the North*, *Eye of the North*, *Guild Wars 2*, *Guild Wars 2: Heart of Thorns* et ArenaNet, , et tous les logos et visuels associés sont des marques ou des marques déposées de NCSOFT Corporation. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.